

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 Avril 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jean-Michel GAUCHET.

VOTE DES BUDGETS 2018 : BUDGET COMMUNE, BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Vote à l'unanimité le :

- ❖ Budget Unique de la commune s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 288 944.23 € et en investissement à la somme de 135 348.29 €.
- ❖ Budget Unique des eaux s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 63 592.60 € et en investissement à la somme de 68 347.60 €.
- ❖ Budget Unique de l'assainissement s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 101 653.08 € et en investissement à la somme de 69 670.62 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018.

	Taux 2017 Commune	Taux 2018 Commune	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	8.88	8.88	23.35	24.47
Foncier bâti	15.23	15.23	26.21	21.00
Foncier non bâti	31.08	31.08	45.26	49.46

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BUDGETS ANNEXES

Le conseil décide de maintenir les taux pour le remboursement des frais des budgets annexes au budget général. Pour le budget de l'eau, il est de 3 % du salaire (brut + charges patronales) de la secrétaire de mairie et du fontainier. Pour le budget de l'assainissement, il est de 4 % du salaire de la secrétaire de mairie et 12 % du salaire de l'agent communal.

DÉLIBÉRATION SUR LES CONDITIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CHILLEURS-AUX-BOIS, DADONVILLE ET PITHIVIERS-LE-VIEIL

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé les compétences des Communautés de Communes en prévoyant notamment le transfert de plein droit en lieu et place des communes membres de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE). Le conseil de la Communauté de Communes du Pithiverais a déterminé les quatre zones d'activités communales existantes à transférer, par application des dispositions de la loi NOTRe : La Rouche à Chilleurs-aux-Bois, La Guinette à Dadonville, Senives à Pithiviers et Morailles à Pithiviers-le-Vieil. Le maire informe le conseil qu'il appartient donc désormais aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur ces conditions inscrites au sein de la délibération de la CCDP. Aussi, après avoir entendu le maire faire état des conditions le conseil décide d'approuver les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des terrains disponibles des Zones d'Activité Économique existantes sur le territoire.

MISE EN PLACE D'UNE « ZONE 30 » SUR LE BOURG

Vu la dangerosité du carrefour de la D25 avec la rue de Bourgogne et l'allée du cimetière, les services du Département du Loiret lors d'une rencontre le 16 mars 2018 dernier donnent un avis favorable pour la mise en place d'une « zone 30 » sur le bourg. Le conseil après avoir délibéré. Vu le devis des 6 panneaux nécessaires, établi par l'entreprise Signaux Girod, s'élevant à 505 € HT (606.73 € TTC), le conseil sollicite un soutien financier au département du Loiret au titre des communes à faible population pour un montant maximum.

QUESTIONS DIVERSES

❖ CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le programme du 8 mai a été arrêté comme suit : rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message avec sonnerie aux morts. Vin d'honneur à la salle communale.

❖ VITRAUX DE L'ÉGLISE

Le maire informe le conseil de l'état de deux vitraux de l'église et des infiltrations sous celui du côté Ouest. Un devis a été établi par l'Atelier Vitrail de Milly-La-Forêt (91490) pour une remise en état. Après avoir entendu les arguments du maire et l'expression de chaque élu, le conseil décide de restaurer les désordres constatés pour un montant 10 590 € HT soit 11 858 € TTC. Le conseil sollicite un soutien financier au département du Loiret au titre des communes à faible population pour un montant maximum.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ AMICALE DE GIVRAINES - MANIFESTIONS À VENIR (RAPPEL)

- Avec l'appui de la "section culturelle" de l'Amicale de Givraines, Bernadette DESPRES fera découvrir sa **maison "Tomtom et Nana"** ainsi que celle des fresques dessinées par Denis Charignon le **30 avril**.
- 2ème édition de la **randonnée pédestre semi-nocturne samedi 2 juin** à partir de 17h 30 (Attention changement de date).
- **Méchoui samedi 9 juin** 2018 à partir de 19 heures.

☺ NUISANCES SONORES : RESPECTONS NOS VOISINS

L'usage des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage est limité par la loi aux horaires suivant :

- * Du lundi au vendredi, matin 8h30 à 12h et après-midi 13h30 à 19h
- * Samedis : matin 9h00 à 12h00 et après-midi 15h à 19h
- * Dimanches et jours fériés : matin de 10h à 12h

☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du lundi 30 avril au vendredi 11 mai inclus. En cas d'urgence, prendre contact avec le maire ou son adjoint.